



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 12 JUILLET

CLIMAT : L'UE EN BONNE VOIE SUR LA COMPTABILITE CARBONE DES FORETS

Le 11 juillet, les eurodéputés de la commission environnement ont voté le règlement européen sur la comptabilité carbone des terres forestières (LULUCF¹), qui a pour objectif de comptabiliser les absorptions et émissions de CO₂ dans l'atmosphère provenant entre autres de la gestion des forêts. France Nature Environnement salue ce vote, qui permet de conforter de belles avancées et reflète l'engagement de l'Union Européenne dans l'Accord de Paris et la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, les discussions vont durer encore plusieurs mois et des inquiétudes demeurent... Explications.

Le puits de carbone forestier, crucial pour maintenir l'augmentation des températures sous les 2 degrés

Pour limiter le réchauffement en dessous des 2°C voire 1,5°C, comme l'Union Européenne s'y est engagée en ratifiant l'Accord de Paris en décembre 2015, il est nécessaire de réduire dès aujourd'hui les émissions de CO₂ et de renforcer les puits de carbone. Le stockage du carbone en forêt, dans les arbres et le sol, constituent le premier puits de carbone terrestre : chaque année, les forêts françaises absorbent ainsi l'équivalent de 12% des émissions de CO₂ de la France.

Or, selon les données publiées par la Commission Européenne, le puits de carbone forestier de l'UE diminuera au cours des prochaines décennies, principalement en raison d'une augmentation de la récolte de bois face à la demande accrue en bioénergie...

Un vote qui marque la reconnaissance du rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique

En indiquant que les Etats membres devaient avoir comme objectifs que leurs absorptions soient supérieures à leurs émissions de CO₂ à partir de 2030, et en prévoyant un alignement des objectifs du Règlement européen avec ceux de l'Accord de Paris (qui prévoit de maintenir ou renforcer les puits de carbone marins et terrestres), l'Union Européenne montre sa volonté de s'inscrire comme un leader du climat à l'échelle de la planète. **Mais des doutes importants demeurent...** Car le règlement LULUCF doit permettre de comptabiliser les émissions et les absorptions de CO₂, notamment celles des forêts. Les pays dont le bilan forestier est positif (plus d'absorption que d'émissions)

¹ LULUCF : Land use, land-use change and forestry. En Français, UTCATF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

se voient accorder des crédits carbone (qui pourront servir à compenser des émissions dans d'autres secteurs). Au contraire, ceux dont le bilan forestier est négatif (plus d'émissions que d'absorption) se voient attribuer des débits, c'est-à-dire des « malus » qu'ils devront compenser.

Or, pour établir cette comptabilité, la Commission européenne souhaite procéder par comparaison, en évaluant le niveau de récolte actuel par rapport à une « référence historique » (niveau de référence). Le problème ? Plusieurs pays, dont la France, ont prévu d'intensifier leur récolte de bois dans les prochaines années. L'augmentation des récoltes diminuant mathématiquement le stockage carbone en forêt (moins d'absorption de CO₂), avec la comptabilité proposée dans le règlement, ces pays se verraient imposer de nombreux débits.

Si le vote d'hier a confirmé cette option de calcul par rapport à un niveau de référence, les discussions se poursuivent jusqu'à l'automne et les inquiétudes demeurent pour France Nature Environnement sur ce point angulaire majeur, qui pourrait être rejeté par les Etats prévoyant une intensification de leur récolte. Pourtant, les débits occasionnés par une augmentation des récoltes pourraient être compensés : en adoptant des mesures adaptées, il est tout à fait possible de contrebalancer immédiatement l'effet négatif des coupes bois par une sylviculture adaptée, protégeant les forêts en place et stockage long du carbone dans le bois sorti des forêts (économie circulaire, bois dans la construction)².

Pour **Hervé Le Bouler, responsable des questions forestières de France Nature Environnement**, « *le signal envoyé par le vote des parlementaires de la commission environnement est positif et montre la volonté de l'UE de se positionner comme leader sur les questions climatiques, mais rien n'est encore acté. C'est aujourd'hui qu'il faut renforcer le stockage de carbone en forêt ! Les objectifs français de récolte de bois ne doivent pas être un frein à la mise en œuvre d'un objectif européen ambitieux en matière de Climat* ». Comme l'a dit Nicolas Hulot lors de la conférence de presse pour la présentation du plan climat : « *si vous avez un plan forêt digne de ce nom, vous pouvez faire en sorte d'utiliser la forêt dans le stockage du CO₂* ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).

² Communiqué de presse FNE : [Carbone et exploitation des forêts : La France veut couper plus et séquestrer moins... en toute discrétion !](#)